

23.01.2004 - 11:42 Uhr

## ISPA: Le renchérissement des alcopops pour réduire l'ivresse

Lausanne (ots) -

L'impôt spécial sur les alcopops entrera en vigueur le 1er février prochain. Adoptée par les Chambres fédérales à une large majorité, cette mesure a été fortement soutenue par l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies, en regard de la consommation explosive des alcopops par les mineurs au cours des dernières années.

Les jeunes sont particulièrement sensibles à la vogue actuelle des alcopops. Comme le révèle la dernière enquête auprès des écoliers de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA), ces substances figurent désormais parmi les boissons préférées des jeunes filles de 15 et 16 ans, alors même que la loi interdit la distribution d'alcopops à cette catégorie d'âge.

L'impôt spécial renchérra de manière sensible ces boissons alcoolisées et sucrées. Ainsi, dès le 1er février, la taxe prélevée sur une bouteille de 2,75 décilitres passera de 45 centimes à 1,80 franc, voire à 2 francs. L'ISPA s'est engagée avec détermination, au cours des dernières années, en faveur de cette mesure fiscale. De nombreuses études confirment que l'augmentation des prix exerce un effet dissuasif auprès des jeunes.

Le taux de sucre élevé et le gaz carbonique augmentent le risque de consommer ces boissons trop vite et en quantité excessive. Il a aussi pour effet d'accélérer l'absorption de l'alcool dans le sang, ce qui conduit à un état d'ivresse rapide. Le renchérissement des alcopops devrait prévenir l'entrée précoce des jeunes dans la consommation d'alcool. Car plus on commence à consommer de l'alcool précocement, plus le risque de développer des problèmes d'alcool à l'âge adulte est élevé. A quoi s'ajoute le fait que la hausse des prix devrait permettre de réduire les consommations excessives avec états d'ivresse, qui se sont considérablement développées au cours des dernières années.

Ceci dit, l'impôt spécial ne résout pas tout. Il faudra notamment renforcer les contrôles d'âge dans les magasins et autres points de vente. Il convient également d'améliorer l'information du personnel de vente, de toutes les personnes ayant des tâches éducatives et de l'ensemble de la population. D'autant plus que la hausse des prix des alcopops pourrait conduire des jeunes à se tourner vers d'autres boissons alcoolisées, tels les cocktails et bières additionnées d'autres sodas. Des contrôles d'âge systématiques et une sensibilisation accrue du personnel de vente et de service, ainsi que des organisateurs de manifestations publiques, devraient entraîner des résultats positifs. Il faudrait en outre envisager, en cas d'arrivée sur le marché de nouvelles boissons "tendance" faites à partir de bière et de vin, de les soumettre elles aussi à un impôt spécial.

Egalement sur [www.sfa-ispa.ch](http://www.sfa-ispa.ch)

Contact:

ISPA  
Michel Graf  
case postale 870  
1001 Lausanne  
tél. +41/21/321'29'69

E-Mail: [info@sfa-ispa.ch](mailto:info@sfa-ispa.ch)  
Internet: <http://www.sfa-ispa.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000980/100471206> abgerufen werden.